

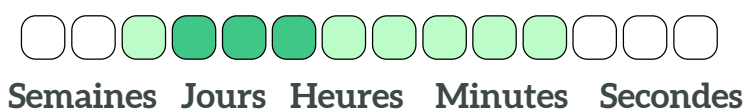
Partage d'intention

Fiche récap de processus

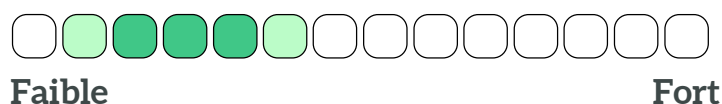
Processus : La personne qui veut prendre une décision l'annonce en réunion, sur un tableau ou sur informatique.

Le principe est « qui ne dit mot consent », en l'absence de retour, elle met en œuvre sa décision. De préférence, si la décision n'est pas réversible, elle attend avant de la mettre en œuvre.

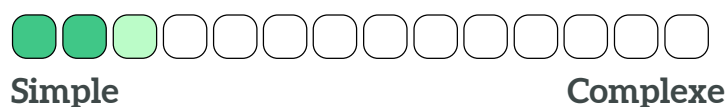
Rapidité



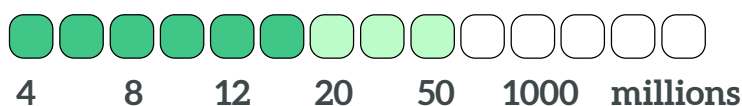
Pour enjeu



Simplicité



Pour taille de groupe



Niveau d'adhésion généré



Avantages :

- Très économe en énergie
- Possible sans être réunis

Adapté :

- Décisions réversibles

Risques :

- Conflits, particulièrement avec les absents

Déconseillé pour :

- les sujets conflictuels
- Besoin d'intelligence collective

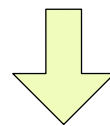
Points clés :

- Requier un temps ou un espace pour partager son intention
- Bien formuler 'J'ai l'intention de ...' plutôt que 'J'ai décidé de...'
- Demande de l'ouverture de la part du décideur, et du courage de la part des timides.

Partage d'intention

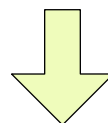
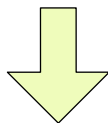
Fiche récap de processus

Le décideur annonce « J'ai l'intention de... »
en réunion, sur un tableau ou sur
informatique.



Il applique la
décision

Il patiente si la
décision n'est pas
réversible



Il réévalue sa décision en fonction des retours